



Photo : Daniel Proux



Photo : Alain Montaufler



Photo : Daniel Proux



Photo : Daniel Proux

➔ Point Information Environnement

Le Point Information Environnement doit permettre de mieux faire connaître la politique environnementale de la CAP, qui vise, entre autres, à développer les transports alternatifs ou à valoriser les lieux de promenade.

L'environnement de A à Z

Le Point Information Environnement de la CAP ouvrira ses portes en juin prochain, rue des Grandes Ecoles. Baptisé «Repère», ce nouvel espace proposera à tous les Poitevins des informations pratiques sur l'environnement en général et la politique conduite par la Communauté d'agglomération dans ce domaine.

Les dégradations de l'air, de l'eau et du sol, mais aussi les nuisances sonores ou l'incontournable tri sélectif... telles sont quelques-unes des questions qui, depuis de nombreuses années déjà, préoccupent les Poitevins et leurs élus. Dès le mois de juin, tous pourront se rendre au «Repère», rue des Grandes Ecoles, pour se documenter et demander conseil. «Ce lieu se veut une vitrine de l'environnement. D'ailleurs, les matériaux utilisés pour l'aménagement intérieur du local respectent les normes HQE [Haute qualité environnementale], pour un coût guère plus élevé que si nous avions eu recours à des matériaux classiques», précise Daniel Lhomond, adjoint au Maire chargé de l'Environnement. Des matériaux dits écologiques, comme la laine de chanvre pour l'isolation, le linoléum pour le sol ou encore des peintures sans solvant, ont effectivement été utilisés pour l'aménagement de cet espace de 90 m².

Bien plus qu'une vitrine, le Point Information Environnement a pour rôle de fournir aux Poitevins des informations pratiques et précises sur une douzaine de thématiques telles que l'assainissement de l'eau, la qualité de

l'air, les déchets, le bruit ou les déplacements en ville. Ouvert à tous, du particulier aux écoliers, il a également vocation à présenter la politique environnementale de la CAP et sensibiliser ses habitants aux enjeux environnementaux. Concrètement, les visiteurs y trouveront donc une documentation abondante à «emporter» ou «consommer» sur place sur de grands panneaux d'exposition. Ils pourront aussi s'y approvisionner en sacs de tri sélectif. En œuvrant notamment avec des partenaires institutionnels (l'ADEME, la DIREN ou l'ATMO*) et les associations de protection de l'environnement, «Repère» se veut enfin un lieu d'animation. Il accueillera des expositions et proposera aux enfants des activités ludiques et conviviales pour former les générations futures aux gestes les plus simples.

O. G.

* Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) ; Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) ; association de surveillance de la qualité de l'air (ATMO) Poitou-Charentes.

Point Information Environnement.
6 Ter, rue des Grandes Ecoles.
Tél. 05 49 54 83 98 (à compter de juin).

Priorité à l'action

Avec l'ouverture en juin du «Repère» (peu ou prou pendant la semaine de l'Environnement ou celle du Vélo), la politique environnementale de la CAP dispose enfin d'une tribune. Les Poitevins pourront y découvrir dans le détail les stratégies construites à long terme par la Communauté d'agglomération en matière d'environnement, ainsi que les mesures concrètes prises pour faire vivre véritablement le concept de développement durable. Exemple : les actions menées dans le cadre du Parc Naturel Urbain (PNU) : «Notre ambition est d'aménager et de valoriser ce qui existe, comme les lieux de promenade. C'est aussi de parvenir à ce que Poitiers compte, à terme, un arbre par habitant», rappelle Daniel Lhomond. Autre fer de lance de la politique environnementale : l'utilisation dégressive des insecticides et pesticides. «En dix ans, l'utilisation de ce type de produits par le service des Espaces verts de la Ville a diminué de 50 %. Et nous poursuivons cette baisse d'années en années, en ayant notamment recours à des insectes prédateurs.» Dernier exemple : le Plan des Déplacements Urbains adopté par la CAP en février 2001 et qui vise à limiter l'usage de la voiture en ville.